Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20250327-DEL2025039-DE

MAIRIE LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 14 MARS 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Mme Marielle MERMOUD), M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DES TARIFS SECMH ETE 2025 ET HOMOLOGATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES INSTALLATIONS

DEL2025-39

Rapporteur : François BARBIER

Il revient à la collectivité délégante de fixer les tarifs et les modalités de leur évolution, le délégataire n'étant pas compétent en la matière.

Vu la proposition du délégataire reçu le 27 février 2025 pour l'ouverture des remontées mécaniques et plus particulièrement de la télécabine de la Gorge et de la télécabine du Signal pendant la saison d'été (du 28 juin au 31 aout 2025) ainsi que la grille des tarifs pour cette même période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :

- **ARTICLE 1 : DE FIXER** les tarifs de la SECMH pour la saison été 2025 de la façon suivante **:**

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20250327-DEL2025039-DE

Titres de transport été	Adulte & Sénior			ENFANT		
	2024	2025	évolution	2024	2025	évolution
Télécabine Gorge-montée	5.70 €	5.90 €	*3.51%*	4.10 €	4.30 €	*4.88%*
Télécabine Gorge-descente	5..70 €	5.90 €	*3.51%*	4.10 €	4.30 €	*4.88%*
Télécabine Gorge aller/retour	7.40€	7.70€	*4.05%*	5.80 €	6.00 €	*3.45%*
Télécabine du Signal-montée	7.50 €	7.80€	*4.00%*	6.40 €	6.70 €	*4.69%*
Télécabine du Signal-descente	7.50 €	7.80€	*4.00%*	6.40 €	6.70 €	*4.69%*
Télécabine du Signal aller/retour	12.00 €	12.50 €	*4.17%*	9.20 €	9.60 €	*4.35%*
Télécabines Gorge + Signal montée	10.30 €	10.70 €	*3.88%*	7.80 €	8.10 €	*3.85%*
Télécabines Gorge + Signal descente	10.30€	10.70€	*3.88%*	7.80 €	8.10 €	*3.85%*
Télécabines Gorge + Signal aller/retour	17.00€	17.70€	*4.12%*	13.10 €	13.70 €	*4.58%*
Journée Contamines	19.20€	20.00€	*4.17%*	14.60 €	15.20 €	*4.11%*
Saison été Contamines	100.00€	105.00€	*5.00%*	75.00 €	78.00 €	*4.00%*

	PORTEUR		
	2024	2025	évolution
Carte de 10 passages	42.00 €	44.00 €	*4.76%*
Carte de 30 passages	85.00 €	89.00 €	*4.71%*

Enfant de moins de 5 ans : offert
Enfant : de 5 à 14 ans
Adulte/senior : de 15 ans à 79 ans
Vétéran plus de 80 ans : offert

- **ARTICLE 2 : D'HOMOLOGUER** les dates, horaires d'ouverture et de fermeture prévisionnelles des installations ainsi :
* 28 juin au 31 aout 2025 (Télécabine de la Gorge) : 8h45 - 17h30
* 28 juin au 31 aout 2025 (Télécabine du Signal) : 09h00 - 12h30 et 13h45 – 17h0

En Mairie, le 27 mars 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 27 mars 2025
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le